

UNIVALOM

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07



Nous donnons de la valeur à vos déchets !

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT

Du Registre des délibérations du Conseil Syndical SEANCE DU 28 novembre 2019

Nombre des Membres du
Conseil Syndical
Légal : 38
En exercice : 24
Présents : 14
Votants :
Procuration
Date de la convocation :
22 novembre 2019

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Délibération 2019-36

OBJET : Dépôt d'un permis de construire pour l'extension des bureaux d'UNIVALOM

Le 28 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, ,
Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et
de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentants de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Daniel LE BLAY, représentants de la
Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération
Cannes Pays de Lérins
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Procurations :

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Éric MELE, Guilaine DEBRAS, Evelyne FISCH, représentants de
la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia
Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Dominique TRABAUD, Patrick LAFARGUE,
Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20191209-2019-36-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

La modification des statuts d'UNIVALOM avec notamment la prise de compétence « déchèteries » a entraîné une profonde évolution du Syndicat et de son périmètre. Ainsi, les effectifs d'UNIVALOM sont passés de 20 agents en 2014 à plus d'une centaine actuellement.

Il est donc nécessaire de procéder à une extension des locaux. Tel est l'objet du projet qui vous est soumis avec un agrandissement des locaux et la création d'un parking supplémentaire permettant globalement l'ajout sur le site de 34 places de stationnement.

La superficie des locaux sera portée à 927,60 m² à l'issue du Permis de Construire, adaptant ainsi la taille des locaux aux besoins nouveaux de travail du personnel d'UNIVALOM. Ces travaux permettront également de créer des locaux de stockage et d'archivage, un local médical, un local pour les représentants du personnel, un réfectoire afin d'assurer l'accueil des services du Syndicat dans de bonnes conditions et d'optimiser leur efficacité.

Budgétairement une provision d'un million d'euros a été inscrite au budget 2019 par délibération du 27 juin dernier. Le financement précis du projet sera détaillé lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et du budget primitif 2020.

Le Comité syndical est appelé à autoriser Mme la Présidente à déposer un permis de construire correspondant à ce projet auprès de la Commune de Vallauris.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical,
A l'unanimité,

- APPROUVE le lancement des travaux d'agrandissement des bureaux d'UNIVALOM.
- AUTORISE Madame la Présidente à déposer un permis de construire auprès de la Commune de Vallauris pour l'extension des locaux du Syndicat (Cf. Dossier synthétique annexé à la présente délibération).

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
La Présidente


Josette BALDEN

